

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 2003/58**  
**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 03/2003**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 30  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 38  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003  
 La séance est ouverte

Le 19 décembre de l'année deux mille trois à 20 heures  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danièle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

**DECISION MODIFICATIVE N° 03/2003**

Vu les statuts de la communauté de communes de Montesquieu ;

Vu la délibération n° 2003/08 du 11 avril 2003 approuvant le Budget Prévisionnel 2003 ;

Considérant l'intégration du Syndicat Mixte dans la Communauté de Communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003 ; que ce syndicat était assujéti à la TVA et non la Communauté de Communes de Montesquieu, il est proposé d'isoler les comptes dans un budget annexe spécifique ;

Considérant qu'il est nécessaire de bien connaître le coût de la gestion du site pour répercuter celui-ci auprès des entreprises locataires ;

Monsieur le Président propose d'adopter une décision modificative sur l'exercice 2003 comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU :**

**Section de Fonctionnement : DEPENSES**

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/011	C/60632 - 020	Fournitures petits équipements	62 152.59 €
C/012	C/64111 - 020	Rémunération principale	3 000.00 €
C/67	C/67441 - 020	Subvention vers budget annexe	12 000.00 €
C/023	C/023 - 01	Virement à la section d'investissement	4 929.88 €
		<b>TOTAL DES DEPENSES ...</b>	<b>82 082.47 €</b>

**Section de Fonctionnement : RECETTES**

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/002	C/002 - 01	Excédent de fonctionnement n-1 reporté	+ 169 082.47 €
C/70	C/70878 - 020	Remboursement autres redevables	- 110 000.00 €
C/74	C/70841 - 90	Remboursement charges personnel du budget annexe	+ 23 000.00 €
		<b>TOTAL DES RECETTES ...</b>	<b>82 082.47 €</b>

**Section d'Investissement : DEPENSES**

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/001	C/001 - 01	Déficit d'investissement n-1 reporté	4 929.88 €

**Section d'Investissement : RECETTES**

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/021	C/021 - 01	Virement de la section de fonctionnement	4 929.88 €

*Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

1. **Décide** de créer un budget annexe intitulé « Site MONTESQUIEU » assujetti à la TVA pour une meilleure gestion des comptes du lieu ;
2. **Sollicite** Monsieur le Trésorier de Castres-Gironde pour la création de ce nouveau budget dès l'exercice 2003 ;
3. **Vote** le budget primitif du budget annexe « Site Montesquieu » tel que présenté par Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes de MONTESQUIEU, chargé des finances, qui s'équilibre dans sa section de fonctionnement à la somme de 182 000.00 €uros et dans sa section d'investissement à la somme de 0 €uros.
4. **Décide** de procéder aux modifications budgétaires du budget principal de la CCM telles que présentées ci-dessus ;
5. **Décide** de reprendre dans le budget principal de la CCM - exercice 2003 - les résultats de l'exercice 2002 du Syndicat Mixte du site Montesquieu qui s'élèvent en fonctionnement à un excédent de 169 082.47 €uros et en investissement à un déficit de 4 929.88 €uros ;
6. **Autorise** Monsieur le Président à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

<p><b>DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>N° 2003/57</b> <b>OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 02/2003</b></p>
---

Nombre de Conseillers présents : 30  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 38  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003  
 La séance est ouverte

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

**DECISION MODIFICATIVE N° 02/2003**

**Vu** les statuts de la communauté de communes de Montesquieu ;

**Vu** la délibération n° 2003/08 du 11 avril 2003 approuvant le Budget Prévisionnel 2003 ;

**Vu** le courrier de Monsieur le Trésorier de Castres Gironde constatant certains dépassement de crédits sur certains articles de la section d'investissement ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

**Monsieur le Président** propose d'adopter une décision modificative comme suit :

Section d'investissement :

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/23	C/2111 -821	Terrain	- 100 000.00 €
C/23	C/23153-822	Voie communautaire	- 45 000.00 €
		<b>TOTAL ...</b>	<b>- 145 000.00 €</b>

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
C/23	C/2313- 020	Travaux de construction	+ 70 000.00 €
C/23	C/23131-812	1 <sup>ère</sup> déchetterie	+ 15 000.00 €
C/23	C/23132-812	2 <sup>ème</sup> déchetterie	+ 60 000.00 €
		<b>TOTAL ...</b>	<b>+ 145 000.00 €</b>

***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

- décide** de procéder aux modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus ;
- autorise** Monsieur le Président à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 2003/59**  
**OBJET : Indemnité de conseil au Comptable du Trésor**  
**Monsieur Roger DELMONT**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003

La séance est ouverte

Le 19 décembre de l'année deux mille trois à 20 heures  
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

**INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR  
Monsieur Roger DELMONT**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 (paru au Journal Officiel du 17 décembre - pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 et du décret 82-979 du 29 novembre 1982), fixe les conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Cette indemnité, dont le tarif est fixé à l'article 4 de l'arrêté précité, est acquise au comptable pour la durée du mandat du Conseil Communautaire. Elle peut, toutefois, être supprimée ou modifiée pendant cette période par une délibération spéciale dûment motivée.

Considérant le décès de Monsieur Yves BAQUE, un trésorier intérimaire Monsieur Roger DELMONT a été nommé à compter du 06 octobre 2003. La nomination d'un nouveau trésorier devrait intervenir courant février ou mars 2004.

Dans cette attente et considérant les services rendus par Monsieur Roger DELMONT, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Communauté de Communes de MONTESQUIEU, Monsieur le Président propose de lui attribuer durant toute sa période de gestion, une indemnité de conseil à taux plein.

*Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

9. Décide d'allouer à Monsieur Roger DELMONT, receveur par intérim de la Trésorerie de Castres-Gironde à compter du 06 octobre 2003 jusqu'à la fin de sa période de gestion, l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé ;
10. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 - « Indemnités au comptable et aux régisseurs » du budget.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2003/60  
OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
ET DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Nombre de Conseillers présents : 29  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 38  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003  
 La séance est ouverte

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

## **MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Vu le procès verbal de l'installation du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2001,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2003/31 en date du 09 juillet 2003, modifiant les conseillers communautaires ainsi que la composition des différentes commissions;

Vu les délibérations du Conseil Municipal de Saint Médard d'Eyrans, en date du 03 novembre 2003, modifiant la composition des délégués communautaires ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

❖ Par délibération en date du 03 novembre 2003, le Conseil Municipal de Saint Médard d'Eyrans souhaite apporter les modifications suivantes à la liste des conseillers communautaires :

- Madame Huguette BERGEY, déléguée titulaire ayant fait part de sa démission, est remplacée par Madame Hélène DUPUY, déléguée suppléante qui devient déléguée titulaire ;

- le siège de suppléante laissé vacant par Madame Hélène DUPUY est attribué à Mademoiselle Emilie ETCHEBERIGARAY ;

- Monsieur Francis PAILHASSAR, délégué titulaire ayant fait part de son manque de disponibilité pour raisons professionnelles, souhaite être représenté au sein des commissions dans lesquelles il siège par son suppléant Monsieur Michel FAUGERE.

### ***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

1°) **prend acte**, à compter de la date de la présente délibération :

- de la démission de Madame Huguette BERGEY de ses fonctions de déléguée communautaire titulaire ;
- de la nomination de Madame Hélène DUPUY comme déléguée communautaire titulaire en ses lieux et place ;
- de la nomination de Mademoiselle Emilie ETCHEBERIGARAY comme déléguée communautaire suppléante ;
- du remplacement de Monsieur Francis PAILHASSAR par Monsieur Michel FAUGERE au sein des commissions auxquelles il siègeait.

2°) **valide** la composition des commissions communautaires ci-annexée, afin de tenir compte des modifications demandées.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

	Finances - budget	Développement économique			Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés	Espace communautaire, aménagement, SCOT, ZAC d'intérêt communautaire, urbanisme, pays, développement durable, subventions, transports
		Implantations industrielles	Gestion des zones industrielles, commerciales, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire - Création et entretien	Promotion et valorisation des zones industrielles, commerciales, artisanales, ou touristiques		
<i>Vice - Président</i>	<i>Daniel CONSTANT</i>	<i>Michel DUFRANC</i>	<i>Bernard DARRIET</i>	<i>Jean CLAVERIE</i>	<i>Jean André LEMIRE</i>	<i>Bernard FATH</i>
Ayguemorte les Graves	J.P. SOURROUILLE	J.P. SOURROUILLE	E. MANUEL	E. MANUEL	Ph. DANNE	Ph. DANNE
Beautiran	Y. MAYEUX	F. LALANNE	A. MUSSEAU	T. MORA	M. BAQUER	L. PEZAT
Cabanac & Villagrains	J.P. LARRUE	J.P. LARRUE	M. POUSSEAU	M. POUSSEAU	C. LIEBAUT JANY	J.B. BILLAT
Cadaujac	Ph. BALAYE	B. MARTIN	B. MARTIN		G. ROUSSELOT	B. MARTIN
Castres Gironde	<i>D. CONSTANT</i>	C. GARROS	D. CONSTANT	C. GARROS	D. AUZIER	J.C. PAULIN
Isle Saint Georges	J.A. LEMIRE	R. GONZALES	R. GONZALES	M. LOPEZ	<i>J.A. LEMIRE</i>	J.A. LEMIRE
La Brède	Ph. NARDI	<i>M. DUFRANC</i>	M. DUFRANC	M. DUFRANC	J.L. DUPART	S. DUFRANC
Léognan	B. FATH	D. GOURGUES	D. SERIS	D. SERIS	D. SERIS	<i>B. FATH</i>
Martillac	J. CLAVERIE	J. CLAVERIE	J. CLAVERIE	M.C. BOUHABEN	M.C. MOGES	F. DELORT
Saint Médard d'Eyrans	C. TAMARELLE	C. TAMARELLE	M. FAUGERE	C. TAMARELLE	M. FAUGERE	D. GARBAY
Saint Morillon	D. SECCO	B. PELISSIER	B. PELISSIER	G. GOUVERNEUR	G. GOUVERNEUR	D. SECCO
Saint Selve	M. MAY	P.J. THERON	P.J. THERON	P.J. THERON	G. BATISSE	P.J. THERON
Saucats	J. COUVEIGNES	J.G. FOUSSIER	<i>B. DARRIET</i>	B. DARRIET	J.G. FOUSSIER	F. TARRIDE

	Politique touristique, patrimoine, cadre de vie, vignoble et forêt	Actions sociales, politique du logement social, aides ménagères, maisons de retraite, emploi, missions locales, gens du voyage	Equipements scolaires, sportifs, socio-culturels. Enseignement secondaire	Jeunesse, temps libre, crèches, CLSH, CLSPD	Communication et relations extérieures
<i>Vice - Président</i>	<i>Pierre Jean THERON</i>	<i>Jean Paul SOURROUILLE</i>	<i>Yves MAYEUX</i>	<i>Danielle SECCO</i>	<i>Jean Pierre LARRUE</i>
Ayguemorte les Graves	M. TALABOT	M. TALABOT	C. PARENTEAU	Ph. DANNE	M. RANCEZE
Beautiran	F. LALANNE	J. SAUZEAU	Y. MAYEUX	J. SAUZEAU	S. LALANDE BAILLY
Cabanac & Villagrains	J.B. BILLAT	J.M. CAULE	J.M. CAULE	J.M. CAULE	J.M. CAULE
Cadaujac	M. BOURROUSSE	M. BOURROUSSE	Ph. BALAYE	B. MARTIN	
Castres Gironde	J.C. PAULIN	D. AUZIER	J.P. BOIS	C. PERRIN	C. PERRIN
Isle Saint Georges	J.P. MAUROS	F. BETES	M. LOPEZ	M. ROBIN	J.A. LEMIRE
La Brède	S. DUFRANC	J.L. DUPART	M. DUFRANC	S. DUFRANC	
Léognan	J. OLIVIER	N. CHENNA	C. COSTES	N. CHENNA	J. OLIVIER
Martillac	P. VIDAL	A. BOYER	C. BUORO	A. BOYER	P. VIDAL
Saint Médard d'Eyrans	H. DUPUY	J. GILLARD	H. DUPUY	N. MALARTIC	M. FAUGERE
Saint Morillon	D. SECCO	B. PELISSIER	G. GOUVERNEUR	<i>D. SECCO</i>	D. SECCO
Saint Selve	G. LAPORTE	M. MAY	J.M. GACHET	J.M. GACHET	G. BATISSE
Saucats	B. DARRIET	F. DULAURENT	F. TARRIDE	F. DULAURENT	J.L. PAUQUET

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2003/61**

**OBJET : Adhésion au dispositif de titres restaurant**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
 Nombre de Conseillers présents : 29  
 Nombre de Conseillers présents et représentés : 38  
 Quorum : 23  
 Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003

Le 19 décembre de l'année deux mille trois à 20 heures  
 en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
 à Martillac  
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
 de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

## Adhésion au dispositif de titres restaurant

**Vu** la la loi n° 2001-2 du 03 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique, notamment son article 25 ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2002/31 du 05 juillet 2002, relative à la participation de la Communauté de Communes de Montesquieu aux frais de restauration du personnel ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

### Exposé :

La loi sus-mentionnée a offert aux Collectivités un cadre juridique à l'action sociale en faveur des agents.

Parmi les actions relevant des prestations sociales, figure la possibilité d'octroyer des titres restaurants en faveur des agents.

Par délibération sus-mentionnée, le Conseil communautaire décidait de participer aux frais de restauration du personnel à hauteur de 60 %, par convention avec un organisme de restauration situé sur le site Montesquieu.

Les effectifs de la Communauté de Communes de Montesquieu s'étant développés, se trouvent désormais des agents délocalisés, ou dont le poste implique de fréquents déplacements.

La souplesse offerte par le système du titre restaurant permet à tous les agents de pouvoir déjeuner dans des conditions financières identiques.

De plus, la loi stipule également que les employeurs contribuant à l'acquisition de titres restaurant par le salarié, bénéficiaient d'une exonération fiscale à hauteur de 4,60 € par titre.

Les modalités retenues pour l'attribution des titres restaurant sont l'attribution forfaitaire sur 11 mois. Il est en outre précisé que le nombre de titres alloué correspond à la quotité du temps de travail.

### ***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

11. **dit** que la présente délibération se substitue à la délibération du Conseil communautaire n° 2002/31 du 05 juillet 2002 ;
12. **décide** de l'octroi de titres restaurant au bénéfice des agents titulaires et non titulaires employés à quelque titre que ce soit à compter du 01 janvier 2004 ;
13. **fixe** la valeur faciale de ces titres à 7,50 € ;
14. **fixe** la participation de la Communauté de Communes de Montesquieu à 60 % de la valeur de ces titres, à savoir 4,5 € ;
15. **autorise** Monsieur le Président à signer un contrat avec la société « Chèque Déjeuner » pour la fourniture des titres restaurant ;
16. **dit** que les dépenses budgétaires correspondantes seront inscrites au chapitre 012 du budget.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003

Le Président,  
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2003/62**

**OBJET : Adhésion au Comité National d'Action Sociale  
pour le personnel des Collectivités Territoriales**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003

La séance est ouverte

Le 19 décembre de l'année deux mille trois à 20 heures  
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

## Adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2001-2 du 03 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique, notamment son article 25 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

### Exposé :

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leur famille.

Conformément à l'article 25 de la loi du 03 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 01<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

### *Le Conseil de Communauté à l'unanimité :*

17. **décide** de l'adhésion de la Communauté de Communes de Montesquieu au Comité National d'Action Sociale à compter du 01 janvier 2004 ;
18. **autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et à désigner les délégués locaux comme suit :
  - a. un délégué représentant des élus : Monsieur Jean Paul SOURROUILLE
  - b. un délégué représentant du personnel : Madame Dominique BEN ALI
19. **verse** au Comité National d'Action Sociale la cotisation légale équivalente à un pourcentage de la masse salariale, telle que fixée à l'article 27-1 du Règlement de Fonctionnement ;
20. **dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 012 article 6458 du budget.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 2003/63**  
**OBJET : ADHESION A LA DEMARCHE DE CONSTITUTION D'UN PAYS DES**  
**GRAVES ET DES LANDES DE CERNES**

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003

La séance est ouverte

à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

## **ADHESION A LA DEMARCHE DE CONSTITUTION D'UN PAYS DES GRAVES ET DES LANDES DE CERNES.**

**Vu** la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 ;

**Vu** la loi du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat » ;

**Vu** l'article 4 des statuts de la Communauté de communes de Monstesquieu,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2002/51 en date du 04 décembre 2002, relative à la constitution d'un Pays des Graves ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

### Exposé :

La loi n°95-115 du 4 février 1995 pour l'Aménagement et le Développement du Territoire introduit, en son article 22, la possibilité pour un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale de se constituer en pays.

La loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire a fixé les conditions qui permettent de reconnaître et d'appuyer les projets de territoire qui s'organisent autour du concept de Pays.

L'article 95 de la loi 2003-590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat » modifie l'article 22 de la loi du 4 février 1995, confirme l'existence des Pays et simplifie la procédure de création du Pays en n'imposant plus la création d'une structure porteuse spécifique pour la mise en œuvre de la Charte. Elle précise, de plus, que le Pays est composé de commune et d'établissements publics à fiscalité propre.

La procédure de création d'un Pays nécessite l'élaboration d'une Charte de territoire par les élus en charge du territoire en collaboration avec le Conseil de Développement.

Cette charte doit être ensuite approuvée par les communes et/ou les Communautés de communes et soumise pour avis avec le périmètre du pays au Département et à la Région.

A l'issue de cette procédure, le Préfet de région approuve la charte et le périmètre par arrêté préfectoral.

Le Pays est un espace de projet et de partenariat : il se définit comme un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale ; il sera le lieu d'une action collective des communes, des groupements de communes et des organismes socioprofessionnels qui décident d'élaborer et de conduire un projet commun de développement.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle collectivité territoriale, mais avant tout d'une entité de réflexion qui a vocation à coordonner, animer, mobiliser les acteurs publics et privés du territoire, à faire participer la société civile au sein d'un Conseil de Développement sans dessaisir de leurs compétences les organismes qui le composent, ni instituer une nouvelle fiscalité. Le pays n'est pas maître d'ouvrage.

En Gironde, l'Etat et le Conseil Régional, à travers le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région, et le Conseil général de la Gironde, dans le cadre de sa politique de Développement Durable, fondent toutes leurs politiques contractuelles territoriales sur ce mode d'organisation.

De plus, dans ce cadre contractuel, des soutiens techniques et financiers sont apportés par les différents partenaires.

La structuration du territoire girondin en Pays est aujourd'hui avancée ; en effet, la Haute-Gironde, le Médoc, le Libournais et le territoire interdépartemental Landes - Gironde « landes de Gascogne » sont en phase de reconnaissance du périmètre définitif ; le Cœur Entre Deux Mers a son périmètre d'étude reconnu.

Riches d'une identité culturelle, historique, paysagère, économique commune, dotés d'un patrimoine architectural et paysager divers, confrontés à des problématiques communes en matière d'infrastructures routières, de croissance urbaine, de développement touristique ou encore de bassins versants, les acteurs de ce territoire sont donc logiquement amenés à conduire une action commune de développement et à élaborer un projet commun de territoire qui trouvera sa place dans le Pays.

La Communauté de Communes de Montesquieu, dans sa délibération du 5 décembre 2002, s'est proposée de porter cette démarche au vu d'un périmètre large.

Aujourd'hui, le périmètre proposé comprend les Communautés de communes de Cestas - Canéjan, de Montesquieu, du Pays Paroupian et les communes de Martignas et de Saint Jean d'Ilac.

**Le Conseil de Communauté par 33 voix pour et  
5 abstentions (Messieurs Dufranc, Dupart, Théron & Mesdames Bily, May)**

21. **approuve** le périmètre du futur Pays, comprenant les Communautés de communes de Cestas Canéjan, de Montesquieu, du pays Paroupian et les communes de Martignas, de Saint Jean d'Ilac,
22. **approuve** la démarche engagée de constitution d'un Pays des Graves et des Landes de Cernès,
23. **approuve** la délégation donnée à la Communauté de communes de Montesquieu afin qu'elle assure le portage et la coordination de cette démarche,
24. **donne** mandat au Président de Communauté de communes pour entreprendre toute démarche et signer tout document permettant l'élaboration de la Charte de Territoire.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2003/64  
OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA  
GIRONDE CONCERNANT LE TRANSFERT DU SITE MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 38  
Quorum : 23  
Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003  
Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003  
La séance est ouverte

Le 19 décembre de l'année deux mille trois à 20 heures en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X

DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE  
CONCERNANT LE TRANSFERT DU SITE MONTESQUIEU**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2001 relatif à la création de la Communauté de Communes ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2002 relatif à la dissolution du Syndicat Mixte du Site Montesquieu ;

**Vu** la délibération du Conseil Général en date du 12 juillet 2002 relative au devenir du site Montesquieu en partenariat avec la Communauté de Communes de Montesquieu

**Vu** l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

**Vu** l'avis des Domaines du 1<sup>er</sup> décembre 2003 ;

**Considérant** l'avis de la commission développement économique du 03 décembre 2003 ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La première des compétences inscrites dans les statuts de la Communauté de Communes est le développement économique.

Cette compétence se traduit comme indiqué dans les statuts par l'intervention sur les zones d'activité économiques et par la mise en place d'actions de développement économique.

La Technopole, outil de développement économique et vitrine du territoire, représente un enjeu stratégique pour la Communauté de Communes de Montesquieu, à plusieurs titres.

- Elle abrite le siège de la Communauté de Communes de Montesquieu.
- Sa spécificité par rapport aux zones d'activités classiques (typologie des activités, présence d'un centre de ressources abritant une pépinière d'entreprises, liens avec le monde de l'université et de la recherche, ...) fait d'elle un lieu reconnu par les partenaires institutionnels (Conseil Général de la Gironde, Contrat de plan Etat-Région) comme un lieu d'activités dépassant le seul cadre communautaire.
- Alors que la plupart des zones d'activité d'intérêt communautaire sont largement commercialisées, le Site Montesquieu dispose d'un foncier disponible important, bien que limité par la vocation de la zone.
- Elle se situe à proximité des principales voies de communication du territoire, et au cœur d'un secteur appelé à connaître un développement probable.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Site Montesquieu, la Communauté de Communes de Montesquieu est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, gestionnaire du site.

Aujourd'hui, le Conseil Général de la Gironde propose à la Communauté de Communes de Montesquieu par la convention ci-annexée, de devenir propriétaire du Centre de Ressources ainsi que des terrains nus afin d'en assurer directement l'aménagement, la commercialisation et la gestion.

Cette convention prévoit :

- Le transfert du Centre de Ressources Montesquieu au 31 décembre 2004.

Ce centre, dont la gestion est globalement équilibrée, fait l'objet d'une expertise en cours sur le clos et le couvert du bâtiment.

- La cession du foncier : terrains non encore commercialisés du secteur A.

Cette cession est établie au prix estimé par le service des Domaines, prix diminué de 10%, et faisant l'objet de facilités de paiement jusqu'en 2009.

Elle concerne 45 ha 10 a 09 ca évalués à 2.455.743, 90 €, soit un prix moyen de 5,44 €/m<sup>2</sup>.

Echéance	Modalités de règlement
De la signature de la convention au 31 décembre 2006	Au fur à mesure des ventes effectués : prix correspondant aux surfaces cédées
1 <sup>er</sup> janvier 2007	Arrêté du solde dû par la Communauté de Communes qui sera versé selon l'échéancier qui suit :
1 <sup>er</sup> juillet 2007	Règlement d'un tiers du solde déterminé au 1 <sup>er</sup> janvier 2007
1 <sup>er</sup> juillet 2008	Règlement du deuxième tiers déterminé au 1 <sup>er</sup> janvier 2007
1 <sup>er</sup> juillet 2009	Règlement du troisième tiers déterminé au 1 <sup>er</sup> janvier 2007

- Le transfert des voiries et des réseaux du site qui sont à ce jour propriété du Conseil Général de la Gironde ou de la SEM Bordeaux Technopolis
- La participation aux frais d'entretien du site en accordant une subvention de fonctionnement dégressive pendant 3 ans.

En effet, le Conseil Général de la Gironde a participé depuis la création du site aux dépenses collectives, de manière à limiter la participation demandée aux entreprises sous forme de quote-part des charges d'entretien et de gestion.

Année	Montant
2003	40 000 euros
2004	20 000 euros
2005	10 000 euros

**Le Conseil communautaire par 33 voix pour et  
5 abstentions (Messieurs Dufranc, Dupart, Théron & Mesdames Billy, May)**

1. **Décide** d'approuver le calendrier de réalisation et les modalités de transfert du Centre de Ressources et de vente des terrains du secteur A du site Montesquieu ci-dessus exposés,
2. **Autorise** Monsieur le Président :
  - à signer la convention ci-annexée de partenariat avec le Conseil Général pour le transfert du site Montesquieu,
  - à prendre toute mesure nécessaire à son application, et notamment signer les actes notariés afférents,
3. **Accepte** l'échéancier de paiement et prévoir les sommes correspondantes à son budget .

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

<b>DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 2003/65 OBJET : PARTICIPATION AU PROJET AMPELOPOLIS</b>
---

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003

La séance est ouverte

Le 19 décembre de l'année deux mille trois à 20 heures  
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

## **PARTICIPATION AU PROJET AMPELOPOLIS**

**Vu** les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**Vu** l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2003 définissant les critères d'accompagnement des projets de développement économique ;

**Vu** la demande de l'Association Bordeaux Ampélopis du 9 septembre 2003 ;

**Considérant** l'avis de la commission développement économique du 03 décembre 2003 ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

### Exposé :

Afin de toujours renforcer l'attractivité du territoire, la Communauté de Communes de Montesquieu investit notamment sur deux axes corollaires : le développement économique en favorisant l'implantation d'entreprises nouvelles et l'amélioration de l'accueil des touristes.

L'association « Bordeaux Ampélopis » a été formée à l'initiative de personnalités politiques, économique et scientifiques de la région d'Aquitaine pour étudier la possibilité de créer sur la partie B du site Montesquieu à Martillac « un parc à thème sur la vigne et le vin ».

Le projet est présenté comme un lieu de culture et de loisirs sur un site ouvert proposant une architecture de qualité, intégré dans un environnement paysager. Il comprend :

1. Un centre international de la vigne et du vin avec un équipement de référence scientifique et technique,
2. Une véritable exploitation viticole AOC sur 40 ha conçue pour être entièrement visitable : micro exploitations et chais thématiques, circuit de visite dans les vignes,
3. Un "cœur de village" ; un pôle d'accueil et de services, où l'on retrouve un lieu pour des événements festifs (grande halle, plan d'eau, théâtre de verdure), une restauration diversifiée et modulaire, des boutiques, un office de tourisme, une salle d'exposition pour les artistes et les artisans, une maison des produits d'Aquitaine, des services de loisirs à l'échelle du site (location de vélos, ...), de l'hébergement pour le personnel et les besoins de la technopole,
4. Un parcours de visite "loisirs extérieurs" : parc miniature des sites emblématiques d'Aquitaine, tour panoramique, Divers loisirs et circuits de plein air, et forêt ... ,
5. Un pôle hébergement de loisirs.

Ampelopolis a demandé à la société Grévin Développement de valider la faisabilité de ce projet, appelé à devenir « le grand pôle d'animation sur la vigne et le vin » de l'Aquitaine.

Une première étude a permis de conclure que ce projet est crédible et réaliste, et comble une lacune dans l'offre touristique de la région, réputée mondialement pour ses vignobles.

Plan de financement prévisionnel de l'Etude :

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Subvention CIVB	15 000 €	Etude	91 600 €
Subvention CCM	15 000 €	Dossier presse	10 000 €
Subvention Caisse des Dépôts	30 000 €	Divers fonctionnement	8 400 €
Subvention Conseil Régional	50 000 €		
Cotisations	pour mémoire		
<b>Total</b>	<b>110 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>110 000 €</b>

Considérant qu'il s'agit d'une initiative privée,

Considérant que ce projet bénéficie du soutien de partenaires privés, publics et parapublics (CIVB, Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne, Conseil Régional, Universités...),

Considérant que ce projet est porteur d'enjeux déterminants pour le territoire de la Communauté de Communes en matière de :

- développement économique : investissement du projet, activités économiques périphériques, promotion de la technopole, retombées économique pour les commerces et les services existants...
- tourisme : renforcement de l'offre sur le territoire, rayonnement sur les autres sites existants...
- aménagement de l'espace communautaire : aménagement de pistes cyclables et de circuits de randonnées, développement d'activités de loisirs intégrées dans le cadre de vie, valorisation du patrimoine naturel et culturel, charte paysagère...
- emploi.

Il apparaît opportun que la Communauté de Communes soit associée au groupe de pilotage afin d'accompagner ce projet et coordonner son action dans le respect de la politique de développement du territoire.

***Le Conseil de Communauté par 36 voix pour et  
2 abstentions (Messieurs Gouverneur & Benesse)***

1. **Approuve** l'adhésion à l'association Bordeaux Ampélopolis pour 2004 soit 150 euros ;
2. **Accorde** une subvention de 15 000 euros à l'Association Bordeaux Ampélopolis qui correspond au financement de 13,7 % de la deuxième phase de l'étude de faisabilité ;
3. **Précise** que les crédits seront prévus au budget 2004 ;
4. **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités de versement de cette subvention et entreprendre toute démarche favorisant ce partenariat.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2003/66**

**OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION GIRONDE INITIATIVE EN VUE DE  
DEVENIR UNE DE SES ANTENNES AGREES**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 38  
Quorum : 23

Le 19 décembre de l'année deux mille trois à 20 heures  
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003  
 La séance est ouverte

de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

## ADHESION A L'ASSOCIATION GIRONDE INITIATIVE EN VUE DE DEVENIR UNE DE SES ANTENNES AGREEES

**Vu** les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**Vu** l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2003 définissant les critères d'accompagnement des projets de développement économique.

**Considérant** l'avis de la commission développement économique du 03 décembre 2003 ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

### Exposé :

La première des compétences inscrites dans les statuts de la Communauté de Communes est le développement économique. Cette action communautaire se traduit notamment par l'accompagnement des porteurs de projet en vue de créer des ressources économiques sur le territoire.

L'association Gironde Initiative a été créée en mai 2000 par le Conseil Général de la Gironde, les Chambres de Commerce et d'industrie de Bordeaux et de Libourne, et la Chambre des métiers de la Gironde.

Sa vocation est d'attribuer des prêts d'honneur en vue de :

- développer et sécuriser la création d'entreprise,
- rompre l'isolement des chefs d'entreprises par des procédures de suivi de parrainage.

Bénéficiaires :

- créateurs et repreneurs,
- petites ou de très petites entreprises,
- entreprises de moins de un an,
- tout secteur d'activité, à l'exception de la production agricole, de l'intermédiaire financière, de la promotion ou de la location immobilière,
- entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 salariés,
- total des besoins du plan de financement inférieur à 182 939 euros.

Conditions du prêt :

- taux zéro,
- pas de garantie personnelle -sauf assurance décès et invalidité,
- montant compris entre 1.524 € et 7.622 €,
- durée de remboursement de 5 ans maximum,
- garantie SOFARIS.

En devenant Antenne Agrée de Gironde Initiative, la Communauté de Communes favorise la création d'entreprise sur le territoire en :

- instruisant directement les demandes émanant du territoire qui seront validées par le Comité d'agrément de Gironde Initiative,
- animant le réseau d'entreprises du territoire pour qu'elles participent au parrainage des créateurs sélectionnés pour ce programme.

***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

1. **Approuve** ce partenariat avec Gironde Initiative pour l'instruction des dossiers de création sur le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu,
2. **Autorise** Monsieur le Président à signer une convention de partenariat et entreprendre toute démarche favorisant ce partenariat.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2003/67**

**OBJET : Adhésion au B.R.A. Agence de développement économique  
Bordeaux-Gironde**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003

La séance est ouverte

Le 19 décembre de l'année deux mille trois à 20 heures  
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

**Adhésion au B.R.A.  
Agence de développement économique Bordeaux-Gironde**

Vu dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu ;

Considérant l'avis de la Commission développement économique en date du 03 décembre 2003 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La première des compétences inscrites dans les statuts de la Communauté de Communes est le développement économique. Cette compétence se traduit notamment en actions de promotion et de valorisation du territoire communautaire.

A cet effet la Communauté de Communes de Montesquieu souhaite initier un partenariat sur le long terme avec l'Agence de développement économique de Bordeaux Gironde, le B.R.A.

Le B.R.A est une association loi 1901, mandaté par les pouvoirs publics pour être l'interlocuteur privilégié des investisseurs étrangers. Le collège des membres fondateurs est composé de la Ville de Bordeaux, de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du Conseil Régional d'Aquitaine, de la Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux. Il profite également du soutien financier de l'Union Européenne et de la Préfecture de la région Aquitaine.

Un partenariat avec le B.R.A permet concrètement de :

- Présenter le territoire de la Communauté de Communes aux principaux investisseurs français et étrangers susceptibles de s'implanter dans la région bordelaise,
- Mutualiser nos ressources avec l'ensemble des institutionnels régionaux afin de promouvoir notre territoire en France et à l'étranger,
- Communiquer sur les savoirs faire des entreprises implantées sur le territoire,
- Développer nos activités industrielles, de services grâce au réseau de contacts de cette association,
- Connaître les décisions d'investissement dans le secteur de la recherche et développement pour le développement de la technopole Montesquieu,
- Participer à des groupes de réflexion et avoir accès à toute l'information concernant l'environnement économique de la région,
- Bénéficier d'une ingénierie financière pour l'octroi de subventions visant à soutenir les grands projets économiques envisagés sur le territoire,

***Le Conseil communautaire à l'unanimité***

1. **Décide** d'adhérer au BRA, installé au 2 place de la Bourse - BP 78 - 33025 Bordeaux
2. **Prévoit** les crédits au budget 2004 soit une cotisation annuelle de 762 €



TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, section II « compétences optionnelles », alinéa 1 ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations ;

**Vu** les réunions de la Commission « Equipements scolaires, sportifs, socio-culturels » ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Les demandes exposées ci-après ayant reçu un avis favorable lors de leur examen par la commission concernée, sont proposées à la validation du Conseil :

<i>Association</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
CLIS Ecole Jean Cazauvieilh - La Brède	Organisation d'un séjour avec nuitées	500,00 €
M.J.C. de l'Aruan	Organisation de la fête nationale de la randonnée	300,00 €

***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

1°) **Décide** de l'attribution de subventions aux associations, au titre de l'exercice 2003, selon le tableau ci-dessus ;

2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement desdites subventions ;

3°) **Dit** que les crédits nécessaires seront prélevés au budget 2003.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 2003/69**  
**OBJET : COMMISSION APPEL D'OFFRES - COLLECTE ET TRAITEMENT DES**  
**DECHETS VERTS ET DES DECHETS ENCOMBRANTS**

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003

La séance est ouverte

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

## COMMISSION APPEL D'OFFRES COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET DES DECHETS ENCOMBRANTS

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 4, section 6 des compétences obligatoires ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 10 octobre 2003 (n° 2003/41) décidant du lancement d'un marché pour la collecte et le traitement des déchets verts et des déchets encombrants ;

**Vu** les réunions de la Commission «Elimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés », précisant les conditions techniques de réalisation de ce marché ;

**Vu** les réunions de la Commission d'Appel d'Offres des 8 décembre 2003 pour l'ouverture des offres et 11 décembre 2003 pour l'analyse et le choix des offres ;

**Vu** les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

### Exposé :

Le contrat de collecte des déchets verts et déchets encombrants passé entre la société ONYX et les communes de : Ayguemorte les Graves, Beautiran, Cadaujac, Cabanac et Villagrains, Castres Gironde, Isle Saint Georges, Martillac, La Brède, Saint Morillon, Saint Médard d'Eyrans, Saint Selve et Saucats arrive à expiration le 31 décembre 2003.

D'autre part, une convention passée avec la commune de Léognan pour la collecte des déchets verts et des déchets encombrants arrive également à expiration le 31 décembre 2003.

Enfin, la Commission a jugé opportun que la collecte et le traitement des déchets verts et des déchets encombrants s'inscrivent dans le même marché,

La procédure retenue pour ce marché a été l'appel d'offres ouvert unique, en application des articles 58 à 60 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres, légalement constituée par délibération n° 2003/32 du 09 juillet 2003, a souverainement décidé de l'attribution de ces marchés.

La Commission d'Appel d'Offres a entériné le choix de la société ONYX AQUITAINE pour un montant de 134 150,00 € H.T. correspondant à un bordereau des prix unitaires.

Le coût variera en fonction des collectes effectuées et des tonnages traités, conformément au marché.

### ***Le Conseil de Communauté à l'unanimité:***

1°) **Entérine** les choix de la Commission d'Appel d'Offres ;

2°) **Précise** que les montants correspondants seront inscrits au budget 2004.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 2003/70

**OBJET : CONTRAT PROGRAMME DUREE AVEC ECO-EMBALLAGES  
AVENANT N° 2 SIGNATURE - AUTORISATION**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 38  
Quorum : 23

Le 19 décembre de l'année deux mille trois à 20 heures  
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003  
 Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003  
 La séance est ouverte

de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
 Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

**CONTRAT PROGRAMME DUREE AVEC ECO-EMBALLAGES  
AVENANT N° 2  
SIGNATURE - AUTORISATION**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 4, section 6 des compétences obligatoires ;

**Vu** les articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du Code Général des Impôts régissant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 05 juillet 2002 (n° 2002/25) décidant de signer un contrat programme multi-matériaux avec Eco-Emballages ;

**Vu** le contrat programme de durée n° 33-46 du 06 décembre 2002 entre la Communauté de Communes de Montesquieu et Eco Emballages ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 11 avril 2003 (n° 2003/24) dont l'avenant n° 1 au contrat doit préciser la séparation des programmes porte à porte et points d'apport volontaire ;

**Vu** les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La Communauté de Communes de Montesquieu finance le service d'enlèvement des ordures ménagères par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ce service n'est pas assujéti à la TVA (article 256B du Code Général des Impôts), et les soutiens Eco-Emballages lui sont versés hors TVA.

En outre, il sera précisé également la montée en puissance progressive de la collecte sélective en porte à porte durant l'année 2004 afin d'atteindre les objectifs du contrat programme de durée dès le premier trimestre 2005.

Cet avenant a pour objet de clarifier les imprécisions du contrat programme n° 33-46 précédemment cité.

***Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :***

1°) **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 ci-dessus mentionné.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2003/71  
OBJET : REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES  
DECHETS - PRINCIPES**

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 12/12/2003

La séance est ouverte

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu  
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)			X
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe			X	LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit			X excusé
BERGEY Huguette		Mme DUPUY		MAY Marylène	X		
BOURROUSSE Michèle			X	MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain		M. DELORT		NARDI Philippe			X
CAULE Jean Michel	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
DANNE Philippe	X			PERRIN Christine	X		
DELORT Francis	X			POUSSEAU Michel	X		
DUFRANC Sylvie		Mme BILLY		RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc	X			ROUSSELOT Gilbert			X excusé
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky		M. CONSTANT	
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel		Melle MAY		TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Bernard DARRIET est élu secrétaire de séance

**N° 2003/71**

## **REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS - PRINCIPES**

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 janvier 2002 décidant d'instituer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire communautaire ;

Vu les articles L 2224-14 et L 2333-78 du C.G.C.T. ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Dans le cadre du transfert de compétence collecte et traitement des déchets au 01 janvier 2002, la Communauté de Communes de Montesquieu avait opté pour le financement du service d'élimination des déchets, par la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Cette taxe est établie sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle couvre les frais d'élimination des déchets des ménages.

La Collectivité peut assurer l'élimination d'autres déchets, qui, de par leurs caractéristiques et les quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. Cet article vise les déchets artisanaux, commerciaux, les administrations et les services.

Pour couvrir les frais de ce service, la Collectivité doit mettre en place la redevance spéciale. Cette redevance est calculée en fonction de l'importance du service, et notamment de la quantité de déchets à éliminer.

Elle permettra de mieux sensibiliser les professionnels à la gestion de leurs déchets, en développant la valorisation et en les faisant participer ainsi, au coût d'élimination de leurs déchets.

Les modalités d'application de la redevance spéciale à définir seront basées sur les critères suivants :

- location des bacs,
- coût de collecte,
- coût de traitement,
- fréquence de passage,
- densité appliquée aux déchets collectés,
- abattement,
- coût de gestion.

Les coûts seront calculés sur la base d'une formule intégrant les différents frais évoqués ci-dessus.

***Le Conseil de Communauté à l'unanimité :***

1°) **Décide** d'acter le principe d'engager une réflexion sur les modalités concrètes de mise en œuvre de la redevance spéciale.

Pour copie conforme,

Fait à La Brède, le 23 décembre 2003  
Le Président,  
Christian TAMARELLE

